

MAIRIE DE FOUQUEROLLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
SECURITE PUBLIQUE

Restrictions de la circulation et circulation sur la
Rue de St Just en Chaussée RD938

NOUS, Maire de la commune de FOUQUEROLLES,
VU le Code des Collectivités Locales,
VU le Code de la Route,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
CONSIDERANT que la réalisation de **travaux de branchement souterrain et d'un coffret à encaster au 3 Rue de Saint Just en Chaussée, sur la RD938**, effectués par l'**entreprise MARRON TP, ROUTE DE ROYE, ZA DU VALADAN, 60280 CLAIROIX**, constitue une gêne pour les usagers,

ARRETONS

ARTICLE 1ER : Sur le territoire de la commune de FOUQUEROLLES, en agglomération, Rue de St Just en Chaussée RD938, la circulation sera restreinte **du 3 novembre au 13 novembre 2021**.

ARTICLE 2ND : Ces restrictions consisteront en :

- stationnement interdit à tous véhicules, aux abords et sur le chantier lui-même
- limitation de la vitesse à 30km/h aux abords et sur le chantier lui-même

ARTICLE 3 : La matérialisation de ces restrictions par pose de panneaux réglementaires sera effectuée par l'entreprise chargée des travaux, à savoir l'**entreprise MARRON TP, ROUTE DE ROYE, ZA DU VALADAN, 60280 CLAIROIX**.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de FOUQUEROLLES, Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise, Monsieur le Garde Champêtre de FOUQUEROLLES, seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Fouquerolles, le 11 octobre 2021

Le Maire,
Philippe VAN WAGENEM

